



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 FEVRIER 2014

DELIBERATION RELATIVE AUX ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le 14 février 2014, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ☛ **autorise à l'unanimité des admissions en non-valeur, correspondant à des versements de trop perçus et des frais d'inscription DAEU pour un montant de 7911,25 euros (1 fichier joint).**

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 14 février 2014

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Nombre de votes pour	20
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Agence Comptable – Direction des Affaires financières